

## Fiche de réservation Toussaint 2023

**ALSH**  site Uzerche  site Vigeois

Nom et prénom de l'enfant : .....  
Age : ..... Numéro de tél : .....

Merci de déposer ou d'envoyer vos demandes de réservations à l'ALSH :  
ALSH l'île aux trésors, Maison de l'Enfance - Les Buges, 19140 UZERCHE  
ALSH l'île aux loisirs, rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS  
Tel : 05.55.97.13.41 ou 06.11.42.18.22 (laissez un message)  
Mail : [alsh@paysduzerche.fr](mailto:alsh@paysduzerche.fr)

**Rappel : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire**

**Dossier d'inscription 2023-2024 + cette fiche de réservation avant le 11/10/23.**

**Un enfant peut être refusé s'il n'est pas inscrit.**

### Règlement de l'ALSH :

Il est nécessaire de prévenir l'ALSH de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance. En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

### Possibilité d'accueil :

↳ Journée ou demi-journée (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 23/10/23			
Mardi 24/10/23			
Mercredi 25/10/23			
Jeudi 26/10/23			
Vendredi 27/10/23			
Lundi 30/10/23			
Mardi 31/10/23			
<b>Mercredi 01/11/23</b>	<b>Férialé</b>	<b>Férialé</b>	<b>Férialé</b>
Jeudi 02/11/23			
Vendredi 03/11/23			

**Nous attestons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement en vigueur. Signature :**

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet [www.paysduzerche.fr](http://www.paysduzerche.fr), dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».

## Fiche de réservation Toussaint 2023

**ALSH**  site Uzerche  site Vigeois

Nom et prénom de l'enfant : .....  
Age : ..... Numéro de tél : .....

Merci de déposer ou d'envoyer vos demandes de réservations à l'ALSH :  
ALSH l'île aux trésors, Maison de l'Enfance - Les Buges, 19140 UZERCHE  
ALSH l'île aux loisirs, rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS  
Tel : 05.55.97.13.41 ou 06.11.42.18.22 (laissez un message)  
Mail : [alsh@paysduzerche.fr](mailto:alsh@paysduzerche.fr)

**Rappel : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire**

**Dossier d'inscription 2023-2024 + cette fiche de réservation avant le 11/10/23.**

**Un enfant peut être refusé s'il n'est pas inscrit.**

### Règlement de l'ALSH :

Il est nécessaire de prévenir l'ALSH de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance. En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

### Possibilité d'accueil :

↳ Journée ou demi-journée (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 23/10/23			
Mardi 24/10/23			
Mercredi 25/10/23			
Jeudi 26/10/23			
Vendredi 27/10/23			
Lundi 30/10/23			
Mardi 31/10/23			
<b>Mercredi 01/11/23</b>	<b>Férialé</b>	<b>Férialé</b>	<b>Férialé</b>
Jeudi 02/11/23			
Vendredi 03/11/23			

**Nous attestons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement en vigueur. Signature :**

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet [www.paysduzerche.fr](http://www.paysduzerche.fr), dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».